



CERTIFICATION AUX CONDITIONS D'HYGIENE ET SALUBRITE

Programme de la formation



Référence :

AV24.T.200

DESCRIPTION DE LA FORMATION

La formation « **Hygiène et Salubrité** » répond aux nouvelles obligations réglementaires établies par l'arrêté du 5 mars 2024 obligeant toute personne pratiquant les techniques de tatouage, de perçage ou de maquillage permanent à suivre une formation en hygiène d'une durée minimale de 3 jours et valider les acquis lors d'une séquence de contrôle devant un jury de professionnels du tatouage et du perçage. En effet, bien que non-soignants, ces professionnels exposent leurs clients et eux-mêmes à des risques infectieux du même ordre que les professionnels soignants (infirmières, médecins, chirurgiens, laborantins...), en raison notamment de l'effraction cutanée réalisée lors de ces interventions.

➤ Objectifs

La formation « **Hygiène et Salubrité** » vise à sensibiliser les personnes mettant en œuvre des techniques de tatouage par effraction cutanée, y compris la technique du maquillage permanent et du perçage corporel, aux questions d'hygiène et de salubrité propres à l'exercice de leur métier. Elle répond aux obligations du décret du 5 mars 2024 en application de l'article R.1131-3 du code de la santé publique sur la formation des personnes pratiquant des techniques d'effraction cutanée.

L'objectif de la formation est d'enseigner les apports théoriques et pratiques nécessaires en vue de l'obtention d'une certification délivrée par les Agences Régionales de Santé.

Les compétences à acquérir sont les suivantes :

- Connaître et mettre en œuvre la réglementation relative aux pratiques du tatouage, du Piercing et du maquillage permanent, ainsi que les normes sur la pratique du tatouage (NF EN 17169).
- Comprendre l'anatomie de la peau et les mécanismes de la cicatrisation.
- Comprendre le risque infectieux inhérent aux pratiques du tatouage et du piercing, les modes de transmission en vue de réduire les risques pour les clients.
- Connaître et maîtriser les risques liés à l'acte d'effraction cutanée, en particulier le risque infectieux et les allergies.
- Savoir informer le client sur ces risques par les affichages obligatoires et les documents écrits à remettre au client.
- Savoir déclarer les évènements indésirables auprès du système de vigilance sur les produits indésirables.
- Maîtriser et garantir la qualité hygiénique des matériels utilisés durant l'acte d'effraction cutanée ; Matériels à usage unique stériles, désinfection des matériels réutilisables, stérilisation et conditionnement des matériels sensibles selon les normes EN 13060, ISO 17655-1 et EN ISO 11607-1.
- Assurer la traçabilité des procédures de désinfection et de stérilisation.
- Maîtriser le risque infectieux en appliquant les précautions standard d'hygiène hospitalière ; le lavage hygiénique des mains, les équipements de protections individuels (EPI).
- Connaître la procédure à suivre en cas d'accident d'exposition au sang (AES) ; piqûres ou projection de liquides biologiques pendant l'acte d'effraction cutanée.
- Connaître les obligations et recommandations vaccinales, en particulier contre les hépatites.

- Connaître l'état de l'art dans l'approvisionnement et le stockage des matériels achetés dans le commerce, la bonne gestion des durées d'utilisation après ouverture des emballages.
- Savoir trier les déchets DAOM et DASRI ; contenants, stockage et contrat d'élimination dans la filière spécialisée pour les DASRI.
- Les locaux ; les différentes pièces, le mobilier et leurs équipements, le nettoyage et la désinfection des locaux
- Maîtriser la préparation des postes de travail ; désinfection du mobilier et des matériels, mise en œuvre des matériels à usage unique.
- Savoir préparer la peau du client selon la procédure des 4 temps.
- Connaître les familles d'antiseptiques en fonction de la zone de peau

➤ **Public, nombre de stagiaires et prérequis**

Cette formation s'adresse aux personnes pratiquant le tatouage, le perçage, le maquillage permanent ou toute autre technique d'effraction cutanée.

Elle est ouverte à toute personne ayant au moins 16 ans le 1er jour de la formation.

Nombre de stagiaires : **12 au maximum**

⇒ **En cas de handicap**, n'hésitez pas à nous contacter afin que nous vous fassions part de nos conditions d'accueil.

➤ **Durée et Horaires**

21 heures d'enseignement pédagogique

Horaires :	1 ^{er} jour en présentiel ou en distanciel	: 8h00 – 17h15
	2 ^{ème} jour en présentiel ou en distanciel	: 8h30 – 17h15
	3 ^e jour en présentiel uniquement	: 8h30 – 17h30

Les 2 premières journées pourront être réalisées en distanciel ou en présentiel, au choix du stagiaire et selon le calendrier des formations.

➤ **Organisme de formation et formateurs**

VIVE Conseil et Formation est un organisme spécialisé dans la formation des professionnels dont les activités sont soumises aux réglementations de la Santé publique et de la Sécurité sanitaire, en relation avec les métiers du tatouage, du perçage et du maquillage permanent. VIVE Conseil et Formation propose ainsi la formation Habilitation Hygiène et Salubrité ainsi que des formations techniques en Tatouage, en Perçage, en Maquillage Permanent, en MicroBlading.

VIVE Conseil et Formation est un organisme de formation enregistré sous le n°93131337613 auprès du Préfet de région Provence-Alpes-Côte d'Azur et **habilité par l'ARS** (Agence Régionale de Santé) Région Sud et l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes.

Les **formateurs** sont des membres actifs de VIVE Conseil et Formation et du monde professionnel du tatouage et du perçage :

- ❖ Cadre de Santé, filière infirmière, titulaire d'un diplôme universitaire en hygiène hospitalière
- ❖ Professionnels du Tatouage et du Piercing
- ❖ Animateur, expert en réglementation, organisation et mise en conformité des locaux

➤ **Méthode pédagogique et déroulé de la formation**

La formation s'organise autour de différents modules détaillés ci-après et mêle apprentissage théorique des règles d'hygiène et de salubrité et exercices pratiques. Les échanges entre stagiaires sur leurs différentes expériences professionnelles et le développement d'exemples concrets sont favorisés afin de permettre une meilleure compréhension et une application correcte de ces règles.

Déroulé de la formation :

Au démarrage de la formation, une pochette d'accueil est remise à chaque stagiaire en présentiel. Cette pochette comprend les documents utiles au suivi de la formation.

Pour les stagiaires en distanciel, le contenu de la pochette sera transmis à chacun par mail. En tout début de formation, après le rappel des contenus pédagogiques qui seront abordés durant la formation, un tour de table est proposé au groupe afin que chaque stagiaire puisse se présenter, s'autopositionner dans le groupe, préciser le métier pour lequel il se destine (tatouage, perçage, maquillage permanent) et donner un aperçu de ses connaissances du métier (débutant, amateur, professionnel, style de dessins, ...).

A l'issue, une autoévaluation initiale individuelle concernant la réglementation Hygiène et Salubrité est proposée sous la forme d'un quizz.

Les 9 modules réglementaires sont ensuite développés durant les 3 journées de la formation, en premier lieu, les modules théoriques et modules pratiques.

En fin de 3^e jour, en présentiel, une évaluation finale sous forme de quizz est proposée et est corrigée en même temps que l'autoévaluation initiale du 1er jour.

Une analyse des écarts entre les évaluations initiales et finales est réalisée collégialement.

Ces évaluations sont conservées par VIVE Conseil et Formation et sont archivées dans le classeur « Sessions ». Ces évaluations sont préparatoires à la séquence de validation des acquis qui s'effectuera devant un jury de professionnels de la santé, du tatouage et du perçage.

En parallèle, une fiche d'observation des pratiques permet de s'assurer que les gestes des stagiaires, la bonne utilisation des matériels et des produits utilisés sur les futurs clients sont correctement réalisés, conformément aux obligations réglementaires.

Les points d'observation sur les pratiques sont les suivants :

- Le lavage des mains
- Les espaces de travail et les produits utilisés
- La mise en place du plan de travail
- Le gantage et dégantage
- La préparation de la peau et l'élimination des déchets
- Le comportement général et l'intérêt portés aux règles d'hygiène

Un temps de debriefing du groupe est aménagé, ce temps incluant les questions / réponses résiduelles des stagiaires sur les contenus abordés lors de la formation et sur l'enquête, à chaud, envoyée à chaque stagiaire sur leur satisfaction vis-à-vis de la formation.

Les contenus détaillés de ce déroulé et les créneaux horaires des 3 journées sont présentés au paragraphe « Programme détaillé de la formation » en fin de ce document.

➤ **Délivrance de l'attestation « Hygiène et Salubrité »**

Cette formation est certifiante et enregistrée au répertoire spécifique mentionné à l'article L.6113-6 du Code du Travail. A l'issue de la formation, dans la mesure où le stagiaire a été présent à l'enseignement de l'ensemble des unités de la formation, une attestation de formation individuelle sera délivrée au stagiaire.

ATTENTION : Cette attestation de formation est le pré-requis pour pouvoir suivre l'épreuve de validation des acquis en vue de la certification.

➤ **Moyens pédagogiques et techniques**

La salle :

La formation se déroule dans une salle équipée (tables, vidéoprojecteur, tableau blanc, etc) permettant d'accueillir les stagiaires ayant choisi de participer en présentiel pour les deux premiers jours de la formation.

Une caméra permet de diffuser la vue globale de la salle afin de proposer un échange efficace entre les acteurs de la formation, stagiaires et formateurs, qu'ils soient en présentiel ou en distanciel.

Pour les travaux pratiques du troisième jour, tous les stagiaires se retrouvent dans la salle en présentiel. La salle dispose en particulier d'un point d'eau équipé pour le lavage hygiénique des mains, accessible dans la salle ou à proximité.

Les supports de formation :

Un support de formation (présentation) est projeté pour chacun des modules réglementaires qui sont abordés et diffusé « en direct » vers les stagiaires suivant la formation en distanciel. Un livret pédagogique, remis à chaque stagiaire, reprend les points essentiels que les stagiaires doivent avoir acquis sous forme de fiches pratiques.

Le matériel technique :

Lors de la formation, nous utilisons du matériel et des échantillons de produits nécessaires aux modules pratiques, dont la liste des principaux éléments est présentée ci-dessous:

- Pour l'hygiène : gants à usage unique stériles et non-stériles, tabliers, masques, conteneurs PTC, poubelles DASRI, champs stériles, compresses stériles, pipettes col de cygne, vaporisateur,
- Pour la technique d'effraction cutanée (simulation) : flacons d'encre, caps, aiguilles, dermographes, pinces,

CONTACT

Denis HUGUES

VIVE Conseil et Formation

Par téléphone au : 09.82.61.94.84.

Par e-mail : contact@associationvive.fr

Site internet : <https://www.associationvive.fr/>

PROGRAMME DETAILLÉ DE LA FORMATION

Jour 1 : Module théorique

8h00 – 8h30 : Accueil et autoévaluation initiale

UNITE 1 : 8h30 – 10h30 (durée : 2h)

Rappel des réglementations et des normes relatives au tatouage et au perçage corporel, aux produits de tatouage et aux bijoux de perçage corporel, de la vigilance relative aux produits de tatouage et des recommandations existantes dans le champ du tatouage et du perçage corporel.

- Rappel et analyse des réglementations relatives au tatouage et au perçage corporel et des normes concernant les encres de tatouage et les bijoux de perçage, conformément à la réglementation.
- Code de la santé publique : Articles R1311-1 à R1311-12
- Décret n°2008-149 du 19 février 2008 modifié par l'arrêté du 5 mars 2024
- Législation sur les encres et pigments
- Législation sur les bijoux de pose
- L'information préalable à la mise en œuvre des techniques de tatouage par effraction cutanée, de maquillage permanent, de perçage corporel
- Mécanisme de délivrance de la certification Hygiène et Salubrité

Pause de 15 mn

UNITE 2 : 10h45 – 12h30 (durée : 1h45min)

Généralités d'anatomie et de physiologie de la peau et des muqueuses et notamment la cicatrisation.

- Généralités d'anatomie et de physiologie de la peau, notamment la cicatrisation et les facteurs de risques.
- Mécanismes de douleurs, de saignement, d'infection, de cicatrisation de la peau.
- Mesure de l'impact psychologique du geste sur la personne.

Pause déjeuner de 1 heure

UNITE 3 : 13h30 – 15h15 (durée : 1h45min)

Règles d'hygiène en lien avec le contenu de l'arrêté prévu par l'article R. 1311-4 du code de la santé publique.

- Règles d'hygiène et précautions à prendre, "Précautions standard".
- Flores microbiennes de la peau et du sang.
- Précautions standard appliquées à la pratique professionnelle : le lavage des mains simple, antiseptique, la friction avec une solution hydroalcoolique, le port de gants, la tenue vestimentaire, les lunettes, les gants, l'évacuation des objets tranchants et piquants.
- Grandes familles d'antiseptiques, indications, contre-indications, conservation, associations.
- Préparation et organisation du plan de travail local du site de l'acte : sourcils, lèvres, aréoles (esthétique), peau (tatouage-piercing), soin de bouche (piercing), toilette génitale (tatouage-piercing).
- Désinfectants, bionettoyage des locaux et des dispositifs médicaux, spectres d'action, modalités d'utilisation.

Pause de 15 mn

UNITE 4 : 15h30 – 17h00 (durée : 1h30min)

Contre-indications et interdiction, pour la réalisation d'un acte dans la pratique professionnelle et généralités relatives aux risques allergiques et infectieux, y compris les agents infectieux responsables des complications liées aux actes de tatouage et de perçage corporel.

- Généralités sur les grands risques allergiques et les infections.
- Mécanismes de l'infection, modes de transmissions.
- Mise en œuvre des mesures de prévention dans la réalisation des actes de tatouage par effraction cutanée et perçage corporel, y compris de maquillage permanent.
- Agents infectieux, notamment responsables des complications infectieuses liées aux techniques de tatouage avec effraction cutanée et de perçage corporel, y compris de maquillage permanent.
- Mécanismes de l'infection, facteurs de risques.
- Modes de transmissions.
- Précautions et contre-indications liées à la réalisation de l'acte.

Débriefing de la journée : 17h00 – 17h15



PROGRAMME DE FORMATION

Hygiène et Salubrité

Jour 2 : Module théorique

UNITE 5 : 8h30 – 10h15 (durée : 1h45min)

Stérilisation, désinfection du matériel, des instruments et des dispositifs utilisés et enregistrement des processus et la traçabilité des dispositifs utilisés dans ces techniques.

- Stérilisation et désinfection.
- Procédures de désinfection et de stérilisation.
- Mise en œuvre dans la pratique professionnelle.
- Désinfection du matériel réutilisable thermosensible.
- Définition de la stérilisation, les grandes étapes, y compris le conditionnement et la maintenance des dispositifs médicaux.
- Traçabilité des procédures et des dispositifs.
- Niveau d'exigence requis en fonction de l'acte.
- Les produits de maquillage permanent, de tatouage, de perçage, conditionnement (individuel, multidoses, kit...).
- Stérilité des produits (date de péremption, intégrité de l'emballage, conditions de stockage).

Pause de 15 mn

UNITE 6 : 10h30 – 12h30 (durée : 2h)

Règles de protection du travailleur, y compris les règles de gestion des accidents d'exposition au sang et les obligations et recommandations vaccinales.

- Règles de protection du travailleur et notamment contre les accidents infectieux par transmission sanguine.
- Obligations et recommandations vaccinales.
- Risques professionnels liés aux techniques de tatouage par effraction cutanée et de perçage corporel, y compris de maquillage permanent.
- Conduites à mettre en œuvre en cas de risque d'exposition virale (AEV).
- Autres risques dans le domaine de la santé publique et mesures à prendre (cas de toux, éternuements, expectorations...).

Pause déjeuner de 1 heure

UNITE 7 : 13h30 – 15h00 (durée : 1h30min)

Achat et gestion du matériel (choix du conditionnement pour une meilleure gestion des stocks, conservation des preuves d'achat), utilisation du matériel (conservation, traçabilité) et élimination des déchets.

- Elimination des déchets.
- Législation des déchets pour mise en œuvre de la filière, DAOM, DASRI.
- Tri des déchets.

Pause de 15 mn

UNITE 8 : 15h15 – 17h00 (durée : 1h45min)

Exigences relatives aux différents espaces de travail et au mobilier (nettoyage et désinfection).

- Espaces de travail et produits utilisés (choix des produits à partir d'une liste).
- Connaissance et utilisation des détergents et des désinfectants.
- Espaces de travail salle technique, salle de nettoyage et de désinfection à identifier sur plan fourni par le formateur.
- Procédures de bionettoyage et de désinfection des locaux.
- Fiche de traçabilité des étapes de désinfection et de stérilisation.
- Traçabilité du nettoyage des locaux.

17h00 – 17h15 : Débriefing de la journée



PROGRAMME DE FORMATION

Hygiène et Salubrité

Jour 3 : Module pratique en présentiel

UNITE 9 : 8h30 – 17h00 (durée totale des mises en situation pratiques : 7h)

Procédures d'asepsie pour un geste de tatouage ou de perçage corporel.

Le module pratique sera organisé sous forme d'ateliers pratiques, de mises en situations et de simulations professionnelles. Le formateur observera et renseignera une fiche d'évaluation individuelle pour chaque stagiaire.

8h30 – 10h00 (durée : 1h30min)

- Mise en situation « Préparation du poste de travail » :
 - Réaliser l'hygiène des mains par lavage simple au point d'eau
 - Préparer une table de travail et l'organiser
 - Choisir les gants adaptés aux gestes à réaliser
 - Mettre en place des gants stériles et non stériles
 - Utiliser des gants stériles
 - Sortir le matériel nécessaire et le préparer sur la table
 - Vérifier et ouvrir des blisters stériles
 - Utiliser un champ stérile

Pause de 15 mn

10h15 – 12h30 (durée : 2h15min)

- Mise en situation « Asepsie de la zone à tatouer ou percer » :
 - Réaliser l'hygiène des mains par friction hydroalcoolique
 - Simuler une préparation cutanée locale (asepsie de la peau)
 - Procédures d'asepsie pour un geste de tatouage (avec démonstration)
 - Procédures d'asepsie pour un geste de piercing (avec démonstration)
 - Placement du transfert et marquage du point de perçage

Pause déjeuner de 1 heure

13h30 – 15h30 (durée : 2h)

- Mise en situation « Désinfection et stérilisation » :
 - Criticité des matériels
 - Bains de trempages
 - Construction d'une fiche de traçabilité des étapes de désinfection et de stérilisation.

Pause de 15 mn

15h45 – 17h00 (durée : 1h15min)

- Mise en situation « gestion des déchets » :
 - Trier les déchets selon la technique et le matériel utilisé
 - Utiliser la filière d'évacuation DAOM ; DASRI

17h00 – 17h15 : Autoévaluation finale

17h15 – 17h30 : Débriefing de la formation